

**Doctorant sous statut étudiant:
Demande d'autorisation de travail auprès de la DIRECCTE**

Les demandes d'autorisation de travail pour les doctorants avec titre de séjour « étudiant » s'effectuent auprès de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de votre lieu de domicile.

PROCEDURE

Les demandes d'autorisation de travail doivent être déposées le plus tôt possible auprès des services de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE du lieu de domicile de l'étudiant

Les APT seront ensuite adressées aux étudiants par courrier (sous réserve de dépôt de dossier complet)

Les étudiants concernés relevant des établissements membres du CMI Brest devront alors fournir une copie de leur APT au CMI Brest pour le suivi de leur dossier de demande de titre de séjour.

PIECES A FOURNIR (copie pour chaque document) :

- titre de séjour en cours de validité (CST « étudiant » ou récépissé de titre de séjour ou visa VLS TS validé par l'OFII)
- pages du passeport relatives à l'identité et aux dates de validité,
- carte d'étudiant de l'année en cours,
- justificatif de domicile
- CERFA 15186*03 à compléter par l'employeur, téléchargeable [ici](#) :

+ (selon votre situation)

1. Contrat doctoral
2. Contrat d'ATER et attestation d'affectation mentionnant la date de prise de fonction
3. Convention CIFRE

Adresse

Unité Territoriale de la DIRECCTE du Finistère
Service MOE
18 rue Anatole Le Braz - CS 41021 - 29196 QUIMPER Cedex

› Accueil public et téléphonique : 8 h30 à 11 h30 - 13 h30 à 16 h30 et sur RDV
Il est conseillé de téléphoner ou de prendre un RDV avant de vous y rendre

Contact: Véronique LE FUR - Tél. : 02.98.55.83.39
Courriel : bretag-ut29.moe@direccte.gouv.fr

ATTENTION :

Si vous n'habitez pas dans le Finistère vous devez vous adresser à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de votre domicile. Consultez le site <http://www.direccte.gouv.fr/> pour connaître ses coordonnées.

Le Centre de Mobilité Internationale de Brest a mis tout en œuvre pour s'assurer de l'exactitude des informations données ci-dessus mais ne peut pas être considéré comme responsable d'éventuelles erreurs.

Mis à jour le 20/01/2016 – M.LE GALLO